



**Direction Générale des
Services du Département**
Direction de la Culture

2011-CP-3699

Bibliothèque départementale des Yvelines

Affaire suivie par : Agnès Bergonzi
Poste: 01 30 05 60 63

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 1 juillet 2011

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT POUR LA MAISON D'ÉCRIVAINS ELSA TRIOLET ET LOUIS ARAGON

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs
Secteur d'intervention	Culture
Sous-secteur	Bibliothèques médiathèques
Programme	Autres interventions culturelles
Données financières	CP 2011
Montant actualisé :	600 999 €
Montant déjà engagé :	27 745 €
Montant disponible :	573 254 €
Montant réservé pour ce rapport :	19 000 €

Depuis plusieurs années, notre Collectivité soutient la maison Elsa Triolet-Aragon située à Saint-Arnoult-en-Yvelines.

Selon le souhait d'Elsa Triolet et de Louis Aragon, le Moulin de Villeneuve est devenu un lieu vivant de mémoire qui affirme une triple vocation :

- maison d'écrivains ouverte au grand public (expositions, manifestations culturelles) ;
- lieu d'activité pédagogique et de recherche (accueil de groupes scolaires, de chercheurs universitaires) ;
- lieu de soutien à la création artistique contemporaine (organisation d'exposition, de festival).

En complément de ses activités permanentes (visites commentées notamment), la Maison Elsa Triolet-Aragon décline sa saison culturelle 2011 autour de deux axes principaux :

- des expositions de peinture et de photographies, des installations dans le parc ;
- des rencontres (dix dates prévues) : poésie, slam, spectacles pour enfants, journée d'étude.

En 2010, cette maison d'écrivains a travaillé en partenariat avec 45 structures scolaires (soit environ 4 300 élèves touchés) et avec des structures associatives ou communales (Maison de la poésie de Saint-Quentin-en-Yvelines, Mairie de Saint-Arnoult-en-Yvelines, ...).

En 2011, elle travaille en partenariat avec le Département des Yvelines à travers la manifestation « Balades en Yvelines », organisée par la Direction de la Culture et avec le Comité départemental du tourisme.

En 2010, une aide de 19 000 € avait été octroyée à cet équipement culturel de rayonnement régional.

Ainsi, je vous propose de reconduire cette subvention d'un montant de **19 000 €** pour 2011.

En conséquence, si cette proposition vous agréee, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :